

Pourquoi l'éolien ?



Objectifs européens 2020

- 20% d'énergies renouvelable
- 20% de CO₂ en moins
- 20% de réduction de consommation

Transition énergétique :
déclinaison des objectifs nationaux



État des lieux en France

- Objectif 2020 : 19 000 MW
- Fin 2016 : 11 722 MW

Volonté locale : prise en main
du sujet pour les collectivités



Région Nouvelle-Aquitaine

- Objectif 2020 : 3 000 MW
- Objectif 2030 : 3 950 MW
- Fin 2016 : 610 MW

ABO Wind développe un projet éolien
avec vous, sur votre territoire

Qui est ABO Wind ?

Avec quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service **22 parcs éoliens** en France soit **278 MW d'électricité propre**. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux.

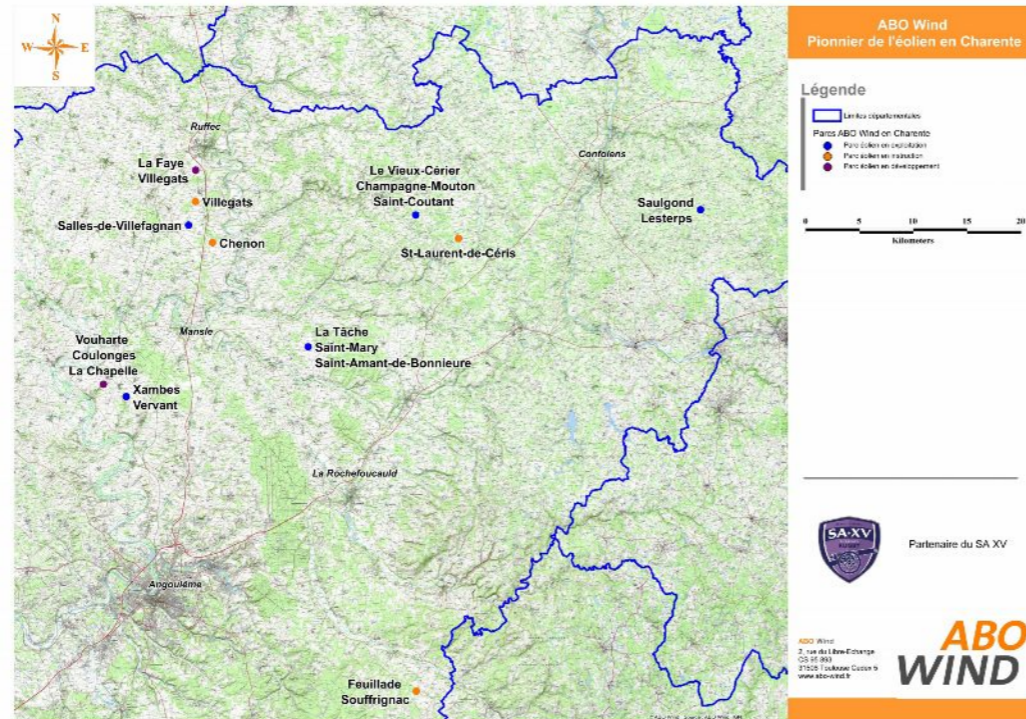
Le métier d'ABO Wind est la **réalisation de parcs éoliens «clés en main»**, c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien. Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel **développement durable**.

ABO Wind en Charente

Avec ses 5 parcs éoliens construits en Charente, 58% de la puissance électrique éolienne installée dans le département a été développée par ABO Wind (soit 76,5 MW sur 133 MW).

L'objectif régional de 3 000 MW fixé par le gouvernement à l'horizon 2020 est pourtant loin d'être atteint : seulement 610 MW sont installés en Nouvelle Aquitaine à ce jour !

A l'été 2017, 190 MW de projets régionaux déposés par ABO Wind sont en cours d'instruction par les services de l'État ou jugés au tribunal.



www.abo-wind.fr

Responsable du projet :
Maxime Le Dain
Tél. : +33 (0)5 34 31 31 36
ledain@abo-wind.fr

Responsable de projets Junior :
Valentin Pineau
Tél. : +33 (0)5 32 26 13 72
pineau@abo-wind.fr

Responsable de la communication :
Cristina Robin
Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43
robin@abo-wind.fr

ABO WIND

Imprimé sur du papier 100% recyclé

Projet d'extension du parc éolien de Xambes-Vervant Communes de Vouharte, Coulonges, La Chapelle, Xambes Bulletin d'information



ABO Wind organise deux permanences publiques sur le projet éolien à la mairie de Vouharte :

- le mardi 27 juin 2017 de 17h à 20h
- Le mercredi 28 juin 2017 de 9h30 à 12h

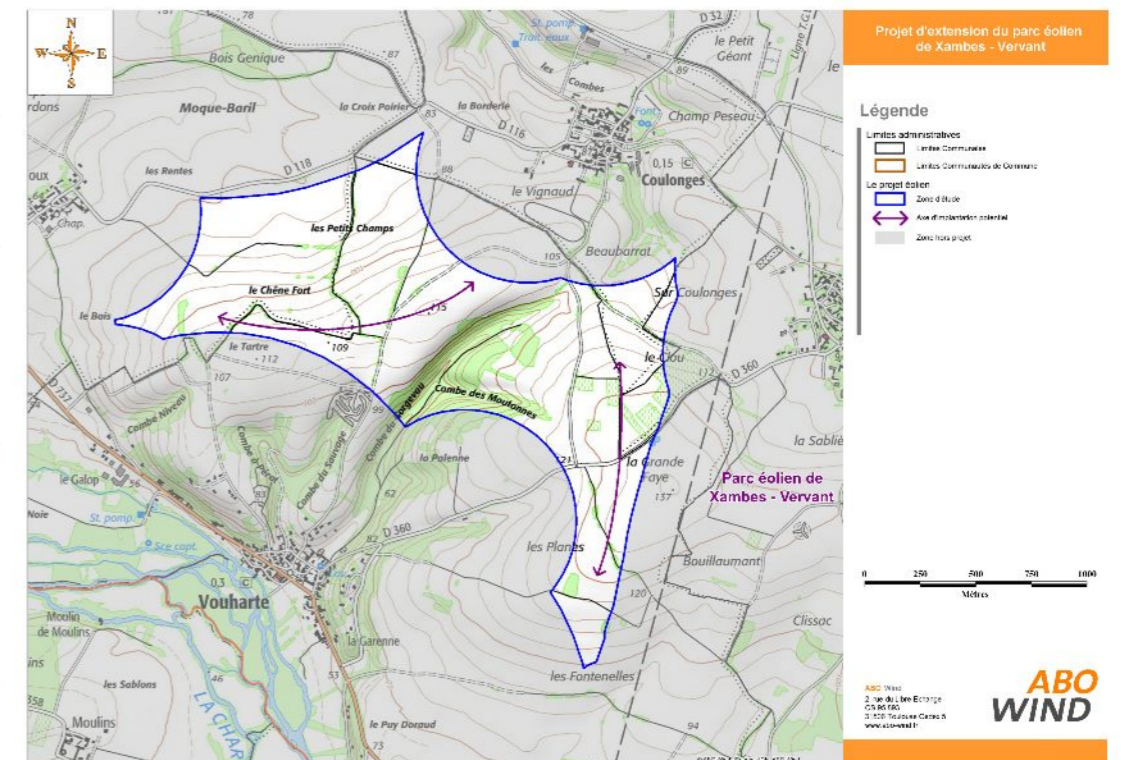
Juin 2017

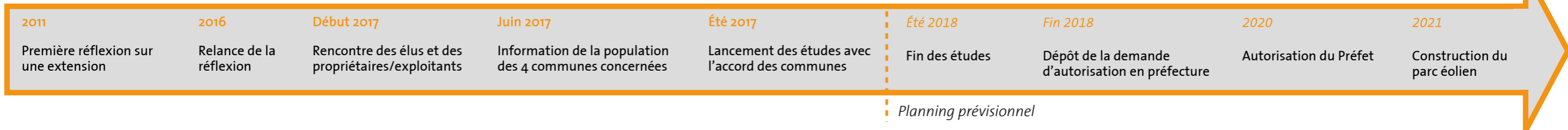
Historique du projet éolien

Dès 2011, les communes et la Communautés de Communes ont commencé à réfléchir avec ABO Wind à la possibilité de faire une extension au parc éolien de Xambes-Vervant, mis en service sur ces communes en 2007. Cette réflexion a abouti à des délibérations favorables des Conseils Municipaux de Xambes et Coulonges pour l'étude d'un projet d'extension du parc. Cependant, cette extension était alors située entre le Clou de Coulonges et la dernière éolienne de Xambes, soit à l'endroit où devait passer la LGV. Le choix a alors été fait d'attendre la fin de la construction de la LGV avant de relancer le projet d'extension.

C'est dans le cadre de cette démarche, qu'ABO Wind a rencontré le conseil municipal de Vouharte fin 2016 afin de lui présenter la nouvelle zone sur laquelle le projet d'extension pouvait à présent être étudié. Les propriétaires des terrains situés dans la zone ont été contactés avec l'accord de la commune durant la première partie de l'année 2017. Dans le même temps, les élus de Coulonges, La Chapelle et Xambes, dont des portions des territoires communaux font parties de la Zone d'Implantation Potentielle ont été rencontrés.

Afin de préciser le projet et sa faisabilité sur le site, des études doivent être menées à compter du mois de juin 2017. Ces études, confiées à des bureaux d'étude indépendant, porteront sur le gisement de vent, les enjeux environnementaux, la cohérence paysagère et les enjeux acoustiques. Ces études permettront de valider la faisabilité éventuelle du projet, de définir et de dimensionner le parc éolien le plus adapté au territoire.





Études de faisabilité

Depuis le 1^{er} mars 2017, les parcs éoliens sont soumis à une seule autorisation administrative : l'autorisation environnementale unique. Pour l'essentiel, ce régime constitue une synthèse et une simplification de la procédure d'autorisation unique préexistante. Elle regroupe notamment l'autorisation d'exploiter et l'autorisation de défrichement, si celle-ci est nécessaire.

Une étude d'impact est jointe à la demande d'autorisation environnementale et en constitue l'élément le plus important. L'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques, paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

L'ensemble de ces études permettra de définir le meilleur projet pour le territoire et de définir le modèle d'éolienne le plus adapté : hauteur du mât, longueur des pales, puissance unitaire... Ces études se déroulent en deux phases : l'état initial qui permet de caractériser le territoire et ses spécificités; puis l'analyse des impacts et les mesures à envisager pour éviter, réduire et/ou compenser les effets du projet sur l'environnement.

- **L'étude sur le milieu naturel et la biodiversité** (flore, oiseaux, chauves-souris, faune terrestre) consiste à :
 - Recenser et localiser précisément les zones naturelles sensibles;
 - Réaliser un inventaire de terrain des espèces animales et végétales que ces zones abritent à des périodes propices à leur observation;
 - Analyser les fonctionnalités écologiques du secteur;
 - Préciser les espaces vitaux nécessaires au maintien des espèces rares et/ou protégées au plan local, national, ou international, ainsi que le fonctionnement écologique des écosystèmes associés.

Les observations de terrain réalisées par le bureau d'étude indépendant CERRA sont menées essentiellement à l'intérieur de la zone d'étude du projet éolien et sur ses abords élargis.

Les prospections de terrain visent à explorer le maximum de superficie, en multipliant les techniques d'observation : poste fixe, parcours d'écoutes et d'observation, etc.

Pour les chauves-souris, en particulier, **des enregistrements en altitude sont réalisés**. Pour cela nous utilisons un SM2BAT, un système d'écoute et d'enregistrement en altitude des ultrasons émis par les chauves-souris, permettant d'identifier leur nombre et les espèces concernées. Il sera fixé sur le mât de mesure à 80 m de hauteur. En complément des prospections de terrain, le bureau d'étude se base également sur les éléments bibliographiques existants (naturalistes locaux, atlas départementaux ou régionaux...). **Ces études permettent de choisir la solution qui concilie au mieux le projet éolien et le milieu naturel.**

- **L'étude acoustique** consiste à mesurer le bruit résiduel (bruit actuel) dans l'environnement du projet et caractériser l'impact sonore d'un parc éolien dans la zone d'étude. La réglementation en vigueur à laquelle est soumis le bruit généré par les éoliennes repose sur la notion d'émergence (différence de bruit « éoliennes en fonctionnement » et « éoliennes à l'arrêt »). L'émergence admissible est de 3 dB(A) en période nocturne et 5 dB(A) en période diurne. **Le fonctionnement des éoliennes respectera cette réglementation.** Une seconde étude sera réalisée après la mise en service des éoliennes, afin de vérifier le respect réglementaire du parc et, si besoin, de le corriger.

- **L'étude paysagère** permet d'estimer la capacité du secteur à accueillir un projet éolien et d'optimiser l'implantation des éoliennes afin d'aboutir à un **projet éolien cohérent avec le territoire** et notamment avec le parc existant de Xambes-Vervant. Une attention particulière sera apportée aux monuments historiques proches de la zone d'étude. À noter que dans la réalisation de ces études, de nombreux acteurs et services de l'État accompagnent le montage du projet et se prononcent sur sa faisabilité. À partir de ces études, ABO Wind élabore plusieurs scénarii d'implantation des éoliennes sur le site qui sont ensuite analysés par les bureaux d'étude. **La synthèse de ces analyses permet ensuite à ABO Wind de concevoir le meilleur projet.**

À partir du scénario final, les impacts sont évalués par les bureaux d'études, qui proposent les ajustements et les mesures permettant de supprimer, réduire et, si nécessaire, compenser les effets du projet sur l'environnement.

● La mesure de vent

L'installation d'un mât de mesure de vent est un préalable à tout projet éolien. Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs permettent d'établir un profil des vitesses et des directions des vents. Le mât de mesure devrait être installé sur le site en septembre-octobre, le temps d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à son implantation, pour une durée de 2 ans environ. Les données issues de ce mât serviront à confirmer le gisement éolien, dont ABO Wind a déjà une connaissance forte grâce au parc éolien de Xambes-Vervant depuis 10 ans.

La connaissance des caractéristiques du vent sur le site étudié permettra de définir le type d'éoliennes le plus adapté au site, leur nombre, la distance à prévoir

entre chacune d'elles et enfin, d'estimer précisément la production électrique du futur parc éolien.

La mât de mesure permettra également d'obtenir des données plus précises concernant l'activité des chauves-souris, et permettra d'affiner encore plus précisément l'étude acoustique.

Exemple de mât de mesure de 103m monté par ABO Wind sur une zone d'étude

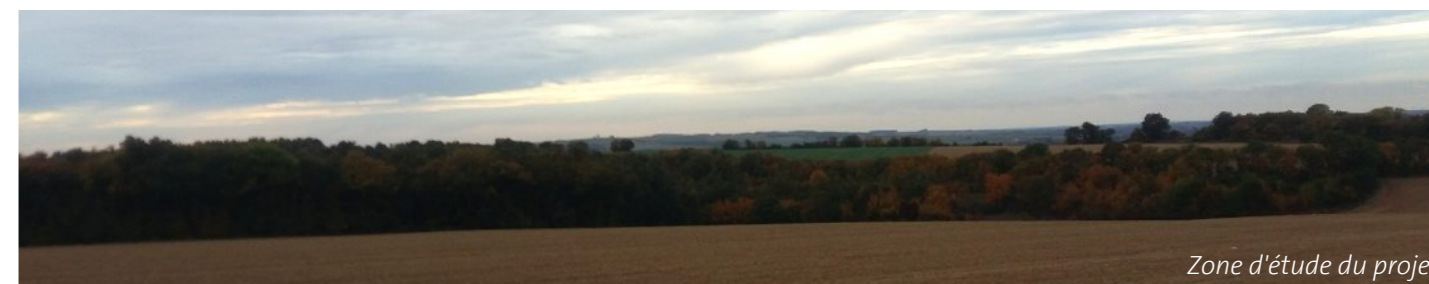


Calendrier des études

Domaine d'intervention	Société	Lancement
Étude de vent	ABO Wind/ Encis Wind	Septembre 2017
Étude avifaune	Non défini	Septembre 2017
Étude chiroptères	Non défini	Septembre 2017
Étude faune terrestre	Non défini	Septembre 2017
Étude habitat/flore	Non défini	Été 2017
Étude paysagère /Photomontages	Non défini	Printemps 2018

Caractéristiques du mât

Type de mât	Treillis
Instruments	4 anémomètres 2 girouettes 1 logger (enregistrement des données) 1 baromètre 1 sonde de température 1 balise moyenne intensité au sommet 1 balise basse intensité à mi-hauteur
Système d'ancrage	Haubans avec ancrages plaques
Alimentation	3 panneaux photovoltaïques
Hauteur	103 mètres (incluant le paratonnerre)
Période de mesure	2 ans
Terrain d'implantation	Parcelle agricole
Haubanage	3 directions depuis le mât
Ancrages	26 et 58 mètres à l'axe du mât
Maintenance préventive	Annuelle



Zone d'étude du projet